



Licenciement pour désertion de l'armée

Par **cloclo100**, le **02/06/2013** à **09:46**

bonjour j'ai un ami qui a déserté il n'en pouvait plus . marié avec 4 enfants à charge il devait partir en mission et ne l'a pas supporté .il a reçu une notification portant résiliation d'un contrat d'engagement par mesure disciplinaire..sachant qu'il a 2 mois pour faire un recours lettre reçue le 12 avril 2013.rnest ce pour cela qu'il n'a toujours pas reçu son certificat de travail,son solde de tout compte son attestation Pôle emploi et son passeport et son permis militaire? nont 'ils le droit de procéder de cette manière?rns'ils ils ne lui envoient rien que faut t'il faire et à qui s'adresser étant donné que l'armée ne fait pas partie du code du travail.je vous remercie infiniment de me répondre

Par **alterego**, le **02/06/2013** à **09:57**

Bonjour,rnrn***étant donné que l'armée ne fait pas partie du code du travail***rnrnPuisque vous le savez, ne raisonnez pas "Droit du Travail".rnrnNe confondez pas désertion avec démission.
rnrnVoir www.legifrance.gouv.fr rn rnCode de la Justice militaire --> Des infractions d'ordre militaire rn--> Chapitre 1er --> Section 2 : De la désertion rn--> Sous-section 1 : De la désertion à l'intérieur (Articles L321-2 à L321-4)rnrnCordialement

Par **cloclo100**, le **02/06/2013** à **11:15**

merci pour cette réponse mais legifrance ne m'en a dit pas plus sur la question posée précédemment.et je n'ai pas écrit démission mais désertion je ne confonds pas cordialement

Par **alterego**, le **02/06/2013** à **13:15**

Bonjour,rnrnCroyez que je vous ai bien lu et que c'est le mot **désertion** que j'ai retenu.rnrn"**Ne raisonnez pas Droit du Travail**" m'a été inspiré par le second alinéa de votre question.rnrnVotre ami dispose d'un délai de recours, rien ne se fera tant que celui-ci ne sera pas écoulé. rnrnCordialement

Par **cloclo100**, le **02/06/2013** à **14:32**

je vous remercie c et ce que j ai répondu a mon ami , je pensais bien que rien ne se ferait avant la fin du recours merci encore de votre réponse cela a été très appréciable cordialement